



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 34208

Texte de la question

Même si l'on peut *a priori* se réjouir du taux exponentiel de réussite au baccalauréat en France - 88,6 % cette année - qu'accompagne une explosion du nombre des mentions, Mme Virginie Duby-Muller interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la baisse de niveau dénoncée par certains qui affirment que si l'on appliquait les critères et les modes de notation des années 50 nous n'aurions pas plus de 8 % de reçus. Aussi, elle lui demande quelles réflexions lui inspirent ces remarques et quelles mesures il compte prendre pour lutter contre la baisse générale du niveau de nos élèves que dénoncent encore les classements internationaux.

Texte de la réponse

L'affirmation selon laquelle le niveau général des élèves est en baisse, étayée notamment par une supposée réduction des exigences au baccalauréat, demande à être sérieusement nuancée. Malgré son caractère récurrent depuis plusieurs années au fur et à mesure de la progression des taux de succès au baccalauréat, cette constatation ne résiste en effet pas à une analyse plus fine des données disponibles et de la nature des épreuves du baccalauréat actuel. Les épreuves ont évolué pour s'adapter aux mutations du monde moderne et prennent en compte un ensemble de compétences non évaluées dans les années 1950. A titre d'exemple, l'évaluation des capacités expérimentales en physique-chimie et en sciences de la vie et de la terre en série S, les nouvelles modalités d'évaluation de l'oral en langues vivantes, le développement des épreuves de projet (séries générales et technologiques) ont permis de varier les situations d'évaluation et leur contenu dans le sens d'un élargissement des compétences des élèves. A la session de juin 2013, la proportion de bacheliers (généralistes, technologiques et professionnels) dans une génération représentait 73,1 % de la classe d'âge contre 76,2 % en 2012, soit une baisse de 3,3 points. Ces variations indiquent bien qu'il n'existe pas de volonté délibérée de faire progresser les données statistiques au détriment d'une dégradation de la qualité de l'évaluation qui serait favorisée par l'application de critères de moins en moins stricts au fil des années. Par ailleurs, la poursuite de l'élévation générale du niveau de formation, qui passe notamment par l'augmentation massive du nombre de bacheliers, résulte d'une volonté politique constante depuis plus de vingt ans. L'objectif de 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat a été inscrit pour la première fois dans la loi en 1989. Sans cesse réaffirmé, il a été complété par un objectif de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur, qui constitue aujourd'hui un des deux indicateurs-clés de la stratégie européenne à l'horizon 2020. Les résultats du système éducatif français, tels qu'ils ont été évalués par les tests PISA de l'OCDE en mai 2012, publiés en décembre 2013, sont toutefois venus confirmer des tendances préoccupantes, déjà mises en évidence par de précédentes études nationales et internationales. En France, le niveau moyen en mathématiques est à la baisse. Surtout, cette enquête met en avant le poids des déterminismes sociaux dans les résultats scolaires et souligne que les inégalités se sont accrues entre 2003 et 2012. Ces conclusions de l'enquête PISA sont venues conforter les orientations de la refondation de l'Ecole de la République engagée depuis deux ans et justifient la concentration des moyens nouveaux sur les territoires où les élèves en ont le plus besoin. L'année scolaire 2013-2014 a permis des premières évolutions structurelles. Le renouvellement des pratiques pédagogiques au sein de la classe a été engagé dans le premier degré pour mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque élève et

l'aider à progresser dans ses apprentissages et la construction de son parcours. Les évolutions se poursuivront à la rentrée 2014-2015, de manière cohérente et progressive, autour de quatre grands axes : accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle ; combattre les inégalités tout au long de la scolarité ; former, soutenir et accompagner les équipes pédagogiques et éducatives ; promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34208

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8043

Réponse publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 6026